



ALPES-MARITIMES CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général vous aide à trouver une nouvelle source d'énergie

PLAN DEPARTEMENTAL ENERGIE 2005 – 2010

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AIDES AUX PARTICULIERS

INSTALLATIONS INDIVIDUELLES EN ENERGIES RENOUVELABLES

A adresser par voie postale uniquement dûment complété **en deux exemplaires** à :

Monsieur le Président du Conseil général
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

STATUT :

Propriétaire

Copropriétaire

Locataire

Nom du propriétaire :

NOM :

Prénom :

Adresse exacte :

N° SIRET si SCI :

Tel :

Portable :

Fax :

Mail :

PROJET

NATURE DES LOCAUX : Maison individuelle Logement dans un immeuble collectif

LOCALISATION :

Adresse si différente de celle du demandeur :

OBJET DE L'EQUIPEMENT (utiliser les termes de la liste des équipements éligibles du chapitre II page 7 du règlement des aides aux particuliers) :

Marque ou constructeur :

Type ou modèle :

FINANCEMENT

Coût du projet :	(A)	€TTC
Aide départementale attendue hors plafond (50 % de l'équipement TTC, hors main d'œuvre) :	(B)	
Aide régionale (Chèque Energie Renouvelable) : <input type="checkbox"/> Obtenue <input type="checkbox"/> Attendue (cocher la bonne mention)	(C)	
Aide nationale estimée (Crédit d'impôt suivant texte en vigueur) :	(D)	
Autofinancement (Part restant à votre charge) : $E = A - (B + C + D)$	(E)	

Les études préalables éventuellement nécessaires (par exemple les études thermiques) sont à la charge du demandeur.

DEMANDE DE SUBVENTION

Je soussigné, _____ ,
certifie l'exactitude des renseignements indiqués et des pièces jointes au présent formulaire.

J'ai pris connaissance du règlement départemental des aides aux particuliers en vigueur et je joins les documents administratifs et techniques à fournir indiqués paragraphe 1.8 page 5 et tableau page 7 du règlement des aides aux particuliers.

Je sollicite du conseil général une subvention pour la réalisation du projet décrit ci-dessus.

Je m'engage

- **à apporter au conseil général toute pièce complémentaire nécessaire à l'instruction de mon dossier, dans les délais mentionnés dans le règlement départemental des aides aux particuliers,**
- à le réaliser dans l'année suivant l'attribution de la subvention qui pourra m'être octroyée(*),
- à en assurer le préfinancement, l'aide étant versée après acquittement des dépenses,
- à permettre la vérification éventuelle des travaux sur place

A _____, le _____,

Signature

() la réalisation des travaux avant la notification du montant de la subvention est possible mais l'attention du demandeur est appelée sur le fait que seule la notification du montant vaut engagement du Conseil Général*